



## PROPOSITIONS

- ▶ **Développer des conventions fiscales bilatérales** avec les pays latino-américains afin de faciliter la mobilité et les parcours professionnels à l'international.
- ▶ **Faciliter les procédures** entre les pays de résidence et la France.
- ▶ **Dématérialiser les démarches** et **offrir un accueil dédié** pour rapprocher l'administration fiscale et les Français·e·s de l'étranger.
- ▶ **Créer un poste de référent·e fiscal·e pour tout le continent** afin de faciliter les démarches de nos compatriotes installées en Amérique latine et aux Caraïbes, avec un accès aux administrations dédié à nos situations.
- ▶ **Supprimer les prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine** lorsque les personnes concernées ne sont pas affiliées à la **Sécurité sociale française**.
- ▶ **Créer un guichet monétaire** « Français·e·s de l'Étranger » attaché aux services consulaires, permettant de **réaliser sans commission bancaire les principaux transferts administratifs** de fonds entre pays d'accueil en pays d'origine (pensions alimentaires, impôts locaux en métropole, retraites, aides sociales, etc.).



- Votre député -

**Sergio  
Coronado**



## **FISCALITÉ**

### **Une fiscalité claire et juste**

Parfois les Français·e·s établi·e·s à l'étranger sont victimes de stéréotypes, nous pouvons même être présenté·e·s comme des fraudeurs fiscaux ou fraudeuses fiscales.

Une grande majorité d'entre nous est binationale, vivant et travaillant dans les conditions de droit local, payant les impôts dans le pays de résidence. La fiscalité a été un point de désaccord avec la politique gouvernementale, puisque les Français·e·s de l'étranger ont été injustement prélevé·e·s malgré les décisions de la Cour de Justice de l'Union Européenne (CJUE).

Il faut une fiscalité lisible, claire et juste pour les Français·e·s établi·e·s hors de France. La Cour de Justice de l'Union Européenne a déjà condamné la France, assortie d'une obligation de remboursement, pour les prélèvements pour les Français·e·s résidant dans l'espace européen.

Rien ne justifie une inégalité de traitement entre Français·e·s établi·e·s à l'étranger en fonction de leur localisation. J'ai déposé de nombreux amendements pour obtenir la suppression de cette discrimination et suis intervenu en commission et séance afin de l'obtenir.

**La Planète et la France en commun**

Retrouvez mon bilan et mon programme complet sur [coronado2017.fr](http://coronado2017.fr)